L'édito du Maire

Oct. - Nov. - Déc. 2018 - N°16

Chères Aspiranaises, chers Aspiranais,

Cet été, le soleil a encore été au rendez-vous. Il a permis à tout le monde de prendre des couleurs, de passer de bonnes vacances et de reprendre des forces pour bien terminer l'année.

Après une période estivale bien chargée en animations qui ont fait vibrer le village tout l'été, des brasucades à l'espace « la noria », la soirée du mois d'août et le célèbre « repas village du 13 juillet » qui a enflammé le « dance floor », c'est le mois de septembre qui a montré le bout de son nez.

Cette année, les vendanges ont été plus tardives, une floraison difficile et des pluies nombreuses en mai et juin ont compliqué la tâche des vignerons. Une récolte en dents de scies mais la qualité est au rendez-vous et promet un millésime intéressant.

Les enfants, eux, ont repris le chemin de l'école. Ils ont retrouvé leurs classes, leurs enseignantes et leurs petits copains.

Comme chaque année des travaux réalisés en régie ont permis d'améliorer le quotidien des enfants et des enseignants. Merci aux agents municipaux pour leur professionnalisme.

Pour la sécurité: création d'un nouveau système d'alerte intrusion, de nouvelles caméras de vidéosurveillance et de nouvelles places de stationnement.

Sur le parking de l'école il est demandé à tous les parents, même aux mauvais élèves, de respecter le sens de circulation, le stationnement et la vitesse. Cela va de la sécurité de vos enfants.

C'est le 14 et 15 septembre qu'ont eu lieu les journées du patrimoine et des associations.

Cette année, l'équipe municipale a créé une première sur le village en vous proposant un spectacle son et lumière.

Cette soirée du vendredi a été une large réussite applaudie par un public très nombreux. C'est ensuite le lendemain que les associations du village, se sont réunies sur la place du Peyrou, pour présenter leurs différentes activités; celles du foyer rural ou des associations indépendantes, associations festives, sportives, culturelles ou sociales, riches en nombre, en qualité et pour toute génération.

Encore merci à tous les bénévoles qui œuvrent tout le long de l'année pour apporter de l'histoire, de la vie, du lien et du mieux vivre ensemble.

Vous avez dû rencontrer des étudiants de l'école d'architecture de Montpellier arborant les rues avec leur appareil photo et leur bloc-notes. Les élus ont besoin d'idées nouvelles pour améliorer votre quotidien, c'est pour cela que nous faisons appel à différents partenaires comme à de jeunes étudiants. Nous comptons sur leur créativité pour nous proposer des solutions concrètes et réalisables.

Pour terminer, cette année, la commémoration du 11 novembre sera un moment encore plus chargé d'émotion que d'habitude car c'est le centenaire de 1918.

La cérémonie sera un peu différente des années précédentes. Départ à 11 heures du parvis de la mairie, chants des enfants de l'école, plantation d'un arbre, plaque commémorative du souvenir dévoilée, lâcher de ballons, etc….Venez nombreux : nous nous devons d'honorer tous ces hommes, toutes ces femmes, tous ces enfants aspiranais morts pour la France car ils ont, par leur engagement et leur sacrifice, remporté une victoire importante, la victoire de la PAIX.

Votre maire
Olivier Bernardi

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

1 - Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 23 mai 2018.

2 – Incorporation dans le domaine communal des biens présumés vacants et sans maître.
Les biens sont présumés vacants et sans maître s'ils n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de 3 ans la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée. Un arrêté préfectoral constatant la vacation de biens sans maître est pris par la préfecture.
M. le maire explique que le conseil municipal doit délibérer s'il souhaite incorporer ces biens dans le domaine communal, sinon la propriété sera attribuée à l'Etat.
Le conseil délibère pour incorporer les biens vacants et sans maître dans le domaine communal et charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces biens.
Voté à l'unanimité.

3 – Convention avec le CDG34 pour le classement des archives communales.
Les archives ont été laissées à l'abandon et la commune à un devoir d'entretien et de mémoire vis-à-vis des archives administratives.
Suite à la visite le 23 avril 2018 de la « Mission Archives CDG34 » une proposition préalable à l'intervention a été reçue. M. le Maire propose de signer la convention avec le CDG34 pour le classement des archives anciennes et modernes (antérieures à 1983) et des archives contemporaines (postérieures à 1982).
Le coût total est de 25 664 € duquel il faut déduire la subvention du Conseil Départemental (9 728 €) ; reste à la charge de la commune 15 936 €. Compte tenu du planning de la mission archives 34, l'intervention sur la commune ne débutera pas avant 2019.
Le conseil décide de séquencer sur 3 exercices ce montant soit :
- en 2019 : 4 519 € (moitié du traitement des archives modernes + le diagnostic)
- en 2020 : 4 433 € (autre moitié des archives modernes)
- en 2021 : 6 984 € (traitement des archives contemporaines).
Voté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOÛT 2018

En préambule Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour : une demande de subvention pour le stade de football ainsi qu'un versement de subvention aux associations.

Demande acceptée à l'unanimité.

1 - Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 2 juillet 2018.

2 – Suppression de deux postes.

Mme Françoise Reverte présente au Conseil les raisons des 2 suppressions de poste suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 9 juillet 2018 qui avait été saisi le 8 mars 2018.

Il convient de supprimer, afin de mettre à jour le tableau des effectifs : 1 poste d'adjoint technique à temps complet, suite à un transfert de compétence et 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) suite à un départ à la retraite. Voté à l'unanimité.

3 – Rapport annuel du SCH sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sous format « Power point » projeté sur écran.

Le Conseil trouve anormal que les statuts du SCH ne prévoient pas que le Maire d'Aspiran, commune sur laquelle se trouve la déchèterie, ne soit pas titulaire de droit au Comité Syndical.

Le Conseil prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport.

4 – Convention pour attribution de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération pour la location de la salle des fêtes date du 28 mai 2008 et qu'il convient de revoir les conditions d'utilisation et les tarifs.

Il propose le tarif de 80 € pour les jeunes jusqu'à 25 ans (sauf mariage) et 150 € pour les autres locations, ainsi qu'un chèque de caution de 450 € pour la salle et le matériel mis à disposition et un chèque de 60 € pour le nettoyage de la salle. A chacune des locations, la convention ainsi établie, sera signée par les parties. Voté à l'unanimité.

5 – Décision Modificative.

Suite au transfert le 1er janvier 2018 des compétences Eau et Assainissement à la CCC, celle-ci reprend la totalité des emprunts mais pas les annuités.

Les crédits ouverts au compte 1641 du budget 2018 sont insuffisants il convient donc de voter à hauteur de 65 649,25€ de crédits supplémentaires. La commune n'ayant pas été officiellement informée de cette décision unilatérale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre cette décision modificative et fait état de son désaccord tant sur le fond que sur la forme de cette pratique.

6 – Mutuelle garantie maintien de salaire, choix suite à l'appel d'offre du CDG34.

Mme Françoise REVERTE, informe que suite à la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion à laquelle la commune par délibération en date du 19 juillet 2017 avait décidé de se joindre, le CDG 34 a retenu l'offre proposée par COLLECTEAM et GENERALI. Il est proposé au Conseil d'adhérer à la protection sociale complémentaire du CDG34 pour une durée de six ans, la cotisation annuelle est de 0,05 % de la masse salariale. Voté à l'unanimité.

7– Convention de mise à disposition d'agents à la C.C.C. dans le cadre du périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'approuver chaque année les conventions de mise à disposition des agents de la commune à la C.C.C. dans le cadre du péris-

colaire.

Il présente le tableau qui fait état des noms, prénoms, grades, nombre d'heures effectuées, période et activité. Il précise que le montant des rémunérations et charges sociales pour chaque agent mis à disposition, sera remboursé par la C.C.C sur présentation d'un titre de recette trimestriel. Voté à l'unanimité.

8 – Convention ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection), suite à la mise en place du Document Unique pour les risques professionnels.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est imposé aux collectivités territoriales de désigner un Agent Chargé d'assurer la Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Le Centre de Gestion propose ce service aux communes qui ne peuvent désigner un agent en interne. Monsieur le Maire propose de signer une convention pour cette mission d'inspection. Voté à l'unanimité.

Point ajouté : Demande de subvention pour le stade de football.

La pelouse du stade de football est actuellement arrosée par l'eau brute du forage du stade. Ce dernier a fait l'objet d'une remise en état en 2017 mais le fonctionnement soutenu de cet équipement laisse apparaitre quelques carences en période estivale et le secours en eau est assuré par l'eau traitée de ville. Afin de rendre autonome ces installations, nous avons missionné le bureau d'étude Bemea pour trouver une solution. Le résultat est la construction d'une bâche tampon pour stocker les eaux brutes du forage indépendamment des horaires d'irrigation pour la distribuer aux heures demandées.

Le montant du projet s'élève à 55 000 € HT soit 66 000 € TTC y compris 5 000 € HT d'honoraires.

Monsieur le maire propose de demander une aide financière au Département de l'ordre de 60 % et 20 % à la Région. Restant à charge pour la commune : 20 %. Voté à l'unanimité.

Point ajouté : Versement de subvention pour les associations.

Monsieur le Maire informe que trois associations n'ont pas reçu, suite à un oubli, les subventions attribuées lors du dernier vote, à savoir : l'APE, la Coopérative Scolaire et la Chasse Grand Gibier. Il convient donc de verser les subventions attribuées à ces trois associations, pour un montant global de 5 000 €.

Voté à l'unanimité.

Services techniques de la mairie

Faisons le point sur les changements aux « services techniques » de la mairie depuis le 1 janvier 2018, date à laquelle il y a eu le transfert de l'eau et de l'assainissement à l'Interc'eau

1 - L'agent compétent qui s'occupait du « service eau et assainissement » du village a été transféré tout naturellement au service Interc'eau de la Communauté des communes, avec son accord.

Pour accomplir les autres tâches qui lui incombaient, les élus ont décidé de faire appel ponctuellement à un groupement d'employeur « le GEEP ». Ceci a 2 avantages : une gestion du personnel allégée et un coût de revient moindre.

2 - Pour ce qui est de l'entretien des chemins qui nécessite l'emploi d'une débroussailleuse, il est fait appel aujourd'hui à une entreprise en sous-traitance. De ce côté-là, la municipalité est gagnante : plus d'entretien d'un engin devenu vétuste qui demandait des réparations régulières (environ 4000 euros /an) et qui présentait surtout un risque pour la sécurité des agents communaux.

Remarque :

Nous devons un grand merci à 3 viticulteurs du village : Yves Ayot , Fabien Donnadieu et l'élu Grégory Carcenac qui ont donné 3 matinées de leur temps pour élaguer des branches d'arbres dans certains chemins de la commune (chemins de serviéres, du vigné etc….).

Cela a permis ainsi à toutes les machines à vendanger de la commune de travailler sans encombres. Encore merci !

Faut-il mettre les plantes en cage pour les protéger des vandales?

ACTIVITE THEATRE

La troupe de théâtre d'Aspiran, « Les C'est Nous », vous invite à vous joindre à elle pour découvrir les pratiques des comédiens ; parler en public, tout en étant à l'aise, écouter ses partenaires, découvrir son corps…

Le cours dure deux heures, une première partie pour l'apprentissage technique, une deuxième pour l'étude des rôles et des textes. Rien ne vous force à faire des représentations publiques, seuls ceux qui désirent les font. Nous avons également besoin de personnes pour les décors, les costumes, la sonorisation. Il y a une place pour vous.

Le coût est celui de l'inscription au Foyer Rural, soit 15€ pour l'année
Rejoignez-nous à partir du mercredi 12 septembre, 19 heures, salle des Pénitents.

Le Samedi 15 décembre, la troupe d'Aspiran « Les C'est Nous » donnera sa représentation annuelle à la Chapelle des Pénitents à 18 heures.

Une série de sketchs et de piécettes burlesques qui vous présenteront des personnages hauts en couleur, voyante, comédienne, musicienne. Ils ont tous un point commun: ils sont confrontés à des situations improbables.

AVIS DE LA MAIRIE

L'Obligation de recensement

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.
Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.
Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la ***journée défense et citoyenneté (JDC), et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.***

Attestation de recensement:

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.
Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous êtes tenus d'informer votre centre du service national de tout changement de domicile, de situation familiale ou de situation professionnelle vous concernant.
Cette obligation ne cesse pas avec la journée défense et citoyenneté (JDC).
Attention **:** toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.

En cas d'absence de recensement :

- Le jeune ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer.
- Il ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans.
- Il ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Installation de nouvelles entreprises:

Cette année nous avons publié un livret d'accueil dans lequel figurent les entreprises installées sur la commune.
Depuis, il y a certainement de nouvelles entreprises qui ont vu le jour et que nous souhaiterions faire connaître aux Aspiranais.
Nouveaux entrepreneurs, n'hésitez pas à signaler votre activité auprès du secrétariat, nous la publierons dans le prochain cigalou! Tout nouvel arrivant à Aspiran est invité à venir récupérer ce livret en mairie.

Opération « Brioches »

Comme chaque année, en octobre, la mairie participe à *l'opération brioches* au profit de l'établissement « l'Ensoleillade » de Saint André de Sangonis.
Nous tiendrons un petit stand sur la Place du Jeu de Ballon le *jeudi 11 octobre de 10h à 12h*, mais vous pouvez déjà venir en mairie acheter une ou plusieurs brioches pour une bonne cause.

COMMISSION TRAVAUX

A la veille des travaux de traçage au sol prévus du Jeu de Ballon au croisement du Faubourg un courrier a été récemment envoyé aux riverains de cette zone dont voici le contenu:

Madame, Monsieur,

Il y a quelques semaines nous avons reçu en mairie un courrier du Conseil Départemental et d'Hérault Transport nous alertant de problèmes de stationnement gênant sur la traversée du village (départementale 130), notamment de la place du Jeu de Ballon jusqu'au rétrécissement de la rue du faubourg.

Ces stationnements anarchiques obligent les usagers à faire un certain nombre de slaloms, créant ainsi des situations accidentogènes. La circulation des bus d'Hérault Transport pour le ramassage scolaire en est plus particulièrement perturbée.

Nous vous rappelons que si cette route et ses accotements appartiennent au département, la sécurité des usagers est du ressort des pouvoirs de police du maire.

La commission municipale sécurité/travaux s'est réunie plusieurs fois en présence des agents du département pour trouver la meilleure solution à ce problème.

Courant octobre, une entreprise mandatée par le département va effectuer des travaux de marquage sur la chaussée : traçage au sol de peinture blanche délimitant les zones de circulation, de stationnement et de non stationnement, installations de panneaux, zébras etc…

Un arrêté règlementaire du Maire sera pris pour valider les aménagements de cette opération et créer une zone à 30 km/h. Nous vous demanderons donc à l'avenir de respecter toutes ces nouvelles mesures.

Vous avez à votre disposition le parking Saint Georges à quelques dizaines de mètres de chez vous : parking facilement accessible, éclairé et même sécurisé par un système de vidéosurveillance performant.

Ces nouveaux marquages vont obliger certains d'entre vous à perdre de mauvaises habitudes. Nous devons en priorité assurer la sécurité de tous les usagers de la route : vos enfants, les mamans avec poussettes, les aînés, et tous les riverains.

Avec ces nouveaux marquages l'inconfort lié à ces stationnements anarchiques devrait se résoudre de lui-même si tant est que les aménagements soient respectés, sans avoir à faire appel aux forces de police et donc à la verbalisation.

Merci de votre compréhension,

Cordialement,

Le Maire,

INFORMATIONS SOCIALES

Protection des consommateurs en situation de précarité énergétique : le chèque énergie

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie au 1er janvier 2018
Avant sa généralisation en 2018 au niveau national, le chèque énergie a été expérimenté en 2016 et 2017 dans 4 départements : Ardèche, Aveyron, Côtes d'Armor et Pas-de-Calais

Le chèque énergie : qu'est-ce que c'est ?

Le chèque énergie comporte, lors de son émission, une valeur faciale modulée en fonction du nombre de membres et des revenus du ménage.
Il est nominatif et sa durée de validité est limitée. Cette durée de validité est différente selon que le chèque énergie est utilisé pour acquitter des factures d'énergie relatives au logement ou des dépenses d'amélioration de la qualité environnementale ou de maîtrise de la consommation d'énergie du logement
C'est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement.
Il est attribué sous conditions de ressources. Vous le recevrez automatiquement par courrier chez vous.

Quelles dépenses régler avec le chèque énergie ?

Votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique, ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.).
Vos charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné à l'APL.
Certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement

Pour tout renseignement : 0 805 204 805 Service & appel gratuits

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Place du Peyrou
34800 ASPIRAN
Tél : 04.67.96.53.87
E.mail : bibliotheque-aspiran@orange.fr

Attention NOUVEAUX HORAIRES

ADULTES			
LUNDI	10 H	à	11 H 45
	15 H	**à**	**18 H**
MERCREDI	10 H	à	12 H
	18 H	**à**	**19 H**
VENDREDI	10 H	à	11 H 45
ENFANTS			
MERCREDI	15 H	à	18 H
VENDREDI	**16 H 30**	**à**	**18 H**

VACANCES SCOLAIRES

ADULTES Horaires inchangés

ENFANTS			
MARDI	14 H	à	17 H
MERCREDI	14 H	à	17 H
VENDREDI	**14 H**	**à**	**17 H**

Ateliers enfants occasionnels mercredis et vacances scolaires (Se renseigner pour les dates)

La bibliothèque toujours présente :

- pour vous recevoir et vous aider dans le choix de vos livres
- pour être à votre écoute pour vos suggestions (livres, horaires, animations…)
- auprès de l'école pour le prêt de livre à vos enfants
- pour son implication dans les projets des enseignants.
- pour des ateliers « jeux de société » ou autres pendant les vacances scolaires
- pour une collaboration avec le réseau pour proposer davantage d'animations au cours des manifestations culturelles nationales ou départementales.

La bibliothèque en attente de votre collaboration cherche:

- des bénévoles pour des animations
- des petites mains habiles pour création de marionnettes ou tapis de lecture

La bibliothèque vous propose :

- Du 11 au 17 novembre
Exposition du Groupe mémoire *:*
« Hommage aux soldats d'Aspiran de la guerre 14-18 »
(Panneaux retraçant la vie au Front et à l'arrière)

- Le Samedi 8 décembre à 17h
« MINI CONCERT DE NOEL »
En partenariat avec la Médiathèque Départementale

Un spectacle tout public à partir de 4 ans à la Chapelle des Pénitents de Flavie Péres

(Musicienne – auteur – compositeur)

- Le Samedi 22 décembre à 11h
« Manipulation poétique »
Magie mentale par la Cie Raul Lambert
En partenariat avec le théâtre Le Sillon

Il est de rares cas où nous acceptons consciemment d'être manipulés…

Grâce à la magie, deux « conférensorciers » font un pas de côté et vous proposent un voyage extraordinaire dans les collections de votre bibliothèque.

Un spectacle étonnant pour les petits et pour les grands. Vous ne verrez plus votre bibliothèque de la même façon…

A bientôt de vous rencontrer…

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'agence mobile de présence verte tiendra une permanence sur la Place du Jeu de Ballon

jeudi 25 octobre 2018 au matin.

Déménagement de l'Office de tourisme du Clermontais

Ré-ouverture de l'Office de Tourisme à la Gare Routière de Clermont l'Hérault !

Depuis le lundi 3 septembre dernier l'Office de Tourisme du Clermontais a quitté la rue Doyen René Gosse et a ré-ouvert ses portes place Jean Jaurès.

C'est désormais dans un nouvel espace d'accueil plus lumineux et plus spacieux que vous pourrez être accueillis du *lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.*

Infos au 04 67 96 23 86

Le Centre aquatique du Clermontais fait sa rentrée !

Besoin de tonifier votre corps, envie de vous détendre ou de vous perfectionner ?

Inscrivez-vous au Centre aquatique du Clermontais !

Le Centre aquatique du Clermontais propose 9 activités aquatiques (Aquadouce, Aquagym, Aquatonic, Aqua-palme, Aquabike, Aquaphobie, Aquafamily, Jardin aquatique, Initiation aquatique) pour entretenir son capital santé, tonifier ou affiner sa silhouette, améliorer sa condition physique et son endurance, appréhender le milieu aquatique sans stress, apprendre à nager dans un cadre chaleureux et réconfortant, partager un moment privilégié parents/ enfants, conforter ses acquis et aborder la natation de manière ludique.

Les cours sont dispensés par les éducateurs sportifs de la structure et sont adaptés à tous les publics, enfants, jeunes, adultes ou seniors.

Les dossiers d'inscription sont à retirer au Centre aquatique ou à télécharger sur

www.cc-clermontais.fr / rubrique Centre aquatique.

Pour plus d'informations, Centre aquatique du Clermontais : 04 99 91 49 39

Hérault Sport organise son 15ème Raid Hérault Aventure Solidarité au lac du Salagou,

pendant les vacances d'automne : Les mardi 23 et mercredi 24 octobre

Au programme : VTT trial et parcours, Stand up paddle, Course d'orientation, Canoë kayak, Course d'endurance, Initiation aux premiers secours …

Pour tout renseignement s'adresser à:
Emilie DOMBRES
Coordinatrice du Réseau Jeunes
Communauté de communes du Clermontais

Ligne directe : 04.67.88.22.24
www.cc-clermontais.fr
www.facebook.com/ReseauJeunesCCC

La Place du Peyrou

Dans un précédent article, j'avais présenté l'histoire des placettes du village. Comme dernièrement ont eu lieu les journées du patrimoine, cette fois-ci, je vais retracer la démolition de la maison du Peyrou entre la rue du Rec et l'impasse Bezombes.

Concernant cette démolition, j'ai retrouvé un article dans un bulletin paroissial de 1949 qui m'a permis de compléter et confirmer ce que je souhaite vous faire découvrir.

A cette date, la vieille maison située sur la place du Peyrou face à la mairie et à l'église est démolie. Cette dernière accueillait, à ce moment là, une association du village.

Désormais un bel emplacement s'offre à nos yeux, au lieu de cet immeuble vétuste qui déparait notre cité.

Les langues commencèrent alors à se délier, chacun donnant son point de vue : les anciens réclamaient des banquettes avec un square pour prendre le soleil l'hiver et ainsi être à l'abri de monsieur mistral, certains demandaient la construction d'une école maternelle qui pourrait bénéficier d'un bel ensoleillement, d'autres encore, voulaient voir un bel établissement de douche, tandis que des messieurs bien intentionnés prétendaient que la construction de vespasiennes (urinoirs publics) s'imposaient, les jeunes, enfin, auraient voulu voir s'édifier un superbe fronton pour pouvoir s'adonner à la pelote basque, surtout que nos édiles parlaient de faire un mur de soutènement en forme de fronton avec un ciment bien lisse au sol, ainsi, nos jeunes n'auraient plus qu'à acheter des balles spéciales pour participer à des compétitions.

Enfin tout ça, n'étaient que des raisonnements de banquettes ou de forge, le matin avant de partir au travail ; il faut bien alimenter les conversations…

Qui aura raison dans tout ça? Nos édiles arriveront-ils à contenter tout le monde ?

Eux seuls le savent, mais le grand maître de la situation c'est toujours le budget et les centimes additionnels. Il est vrai qu'avec ce nouvel agrandissement et son mur à la façade toute neuve, notre place du Peyrou a rajeuni.

Certains se rappelleront, peut être, du grand pylône en fer avec les haut-parleurs au bout pour les publications du village, lesquels furent ensuite transférés en haut du clocher de l'église.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'entre sa démolition en 1949 et l'espace que nous pouvons apprécier aujourd'hui, aucune de ces suggestions n'a été retenue : ce dernier a été réalisé sous un mandat de Louis Peyras au début des années 80 et en 1989 le tilleul, « l'arbre de la Liberté » y a été planté en commémoration des 200 ans de la Révolution Française.

Le Maire, son conseil municipal, Denis PALOT et le ministre des finances :

Cela s'est passé à Aspiran à l'occasion d'une élection législative :

Lors d'une réunion publique, le ministre des finances, Louis-Germain MARTIN, était venu présenter le bilan de son mandat et le programme de sa nouvelle campagne.

Il y avait à Aspiran, un dénommé Denis PALOT, habitant Place du Jeu de Ballon. Il était très intelligent et qualifié souvent «d'original». Il avait pris la peine de découper dans les journaux tous les articles qui étaient en contradiction avec le programme de la précédente campagne du ministre des finances. Aux dires de l'assemblée, un face à face très intéressant eut lieu.

Mais, comme le font souvent nos hommes politiques, voyant le danger arriver en cours de réunion, le ministre changea complètement « son fusil d'épaule » pour éviter toute discussion.

A la fin de la réunion, le ministre s'adressa à M. le maire et son conseil, en leur demandant : « Avez-vous besoin de quoi que ce soit pour votre commune ? ».

Réponse du Maire et de ses conseillers : « Non, Monsieur le Ministre nous n'avons besoin de rien ! ».

Dommage que le conseil municipal de l'époque n'ait pas su saisir l'occasion de faire profiter le village de quelque avantage !!

VIE ASSOCIATIVE

FOYER RURAL ASPIRAN

foyer.rural.aspiran@free.fr

Mouvement Rural de l'Hérault.

Un mouvement d'éducation populaire pour l'animation et le développement des territoires ruraux

Tableau récapitulatif sur les différentes activités 2018 – 2019, pour tout renseignement Tél. au responsable

Carte du Foyer Rural : Enfants 10€ ou Adultes 15€ + Participation à l'activité

MODELISME DRONES VOITURES	M. GARCIA Pascal	06 13 34 30 54	à définir	à définir
GROUPE MEMOIRE	Mme MATHIEU Maryse	04 67 96 53 39	Lundi 14h00 à 16h00	Pas de cotisation
GYMNASTIQUE	Mme MOYAUX Marie Noëlle	04 67 57 27 61	Lundi & Mercredi 18h30 à 19h30	135€/1 cours 190€/2 cours la saison
INFORMATIQUE	M. GRACIA Alexis	07 81 16 35 62	à définir	à définir
JEUX DE DAMES	M. HENRY Stéphane	06 22 47 03 72	Samedi de 15h00 à 17h00	Pas de cotisation
PATCHWORK	Mme PALOT Annie	04 67 96 55 77	Mardi 14h00 à 17h00	Pas de cotisation
SCRABBLE	Mme VIALA Annie	04 67 96 52 69	Vendredi 14h30 à 17h00	Pas de cotisation
THEATRE	M. MONTAGUT Daniel	04 67 96 55 14	Mercredi 18h00 à 21h00	Pas de cotisation
YOGA	Mme GRACIA Stéphane	04 67 88 02 78	Jeudi 19h à 20h00	135€ la saison
ZUMBA STEP	Mme BOUSQUET Patricia	07 69 05 71 00	Mardi & Jeudi 19h00 à 20h00 Mercredi	135€/1 cours 190€/2 cours 245€/3 cours

Vous pouvez venir essayer une ou deux fois l'activité en accord avec le professeur.
Les cours de Gymnastique, Zumba et de Yoga sont effectués par des professeurs diplômés.
>>>> L'adhérent ou son représentant légal, doit toutefois attester auprès du Foyer Rural avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT <<<<

La carte et la participation de la cotisation sont à régler en début de saison au nom du Foyer Rural soit en une seule fois ou en 3 chèques ou plus.

Le titulaire de la carte du Foyer Rural est assuré en responsabilité civile et individuelle accident pour les activités socioculturelles et sportives (y compris les compétitions) organisées par les associations adhérentes à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Hérault et à ce titre cette carte unique vous assure et vous permet de pratiquer plusieurs activités dans n'importe quel village du département affilié au Foyer Ruraux de l'Hérault. Titulaire de la carte des Foyers Ruraux 34, la cotisation de la ou des activités seront à régler à l'association du Foyer Rural du village ou au responsable de l'activité.

PÉTANQUE ASPIRANAISE

L'organisation du championnat de l'Hérault triplette Mixte a eu lieu les 29 et 30 septembre à Aspiran sur le parking Saint Georges.

Le dimanche, les phases finales se sont jouées au boulodrome.

184 équipes étaient présentes au départ de cette compétition. 16 équipes se sont donné rendez-vous le dimanche matin pour disputer le titre, dont notre équipe championne de l'Hérault doublette, B.Varéa et M.Bary, renforcé de Y.Phalipp. Ils se sont qualifiés pour la finale, malgré un niveau de jeu élevé, la victoire leur a échappé et sont sacrés vice-champions de l'Hérault derrière une belle équipe de Jacou.

Un dernier concours fédéral sera organisé le 6 octobre à 14h30 au boulodrome municipal.

Le 7 octobre notre équipe de 1° division disputera les 8° de finale du championnat des clubs à Clapiers.

Le même jour les féminines disputeront la suite de leur championnat à Mauguio.

Toujours à la même date, la fédération nous a confié l'organisation des 8° et quart de finale du championnat des clubs de 4°division.16 clubs disputeront leurs qualifications pour la demi-finale sur les installations municipales.

Le club est fier de voir que la fédération reconnaisse le travail du club en nous confiant de telles manifestations: c'est le travail de tous nos membres qui est ainsi valorisé et l'investissement municipal qui est reconnu.

Viendra ensuite l'organisation de l'assemblée générale, la date sera communiquée plus tard.

Les brasucades de cet été ont été réussies, ce n'est pas moins de 750 personnes qui sont venues se joindre à nous pour partager ces moments de détente et de bonne humeur. Les dirigeants du club et les sociétaires remercient les Aspiranais de leur participation.

Le calendrier 2019 est en train de se mettre en place doucement et il nous est difficile de communiquer des dates définitives au moment de cette lecture. Seule certitude : la galette des rois se déroulera le 4 janvier à 18h30, nous délivrerons les cartes de membres et effectuerons le renouvellement des licences ce jour-là.

Le bureau de la Pétanque, les licenciés, les membres vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année au sein de vos familles et vos amis.

A l'an que ven !!

FOOTBALL CLUB ASPIRAN

Le FC Aspiran est fier et heureux de représenter dans son village le football amateur, d'avoir soutenu notre équipe nationale dans la joie avec la population lors des 4 derniers matchs de l'équipe de France et d'avoir pu fêter ce titre tant attendu de "CHAMPIONS DU MONDE" !!!

Nous repartons pour une nouvelle saison en championnat avec deux équipes séniors : 1er match le dimanche 23 Septembre.

Cette année, nous comptons déjà plus de 50 licenciés joueurs, avec quelques nouvelles recrues venues renforcer nos effectifs.

Nous tenons à remercier tous nos généreux sponsors qui nous soutiennent, la mairie toujours à notre écoute, les jeunes et moins jeunes, toujours présents lors de nos différentes manifestations, les bénévoles, dirigeants, entraineurs, et membres pour leur implication tout au long de la saison qui dure 9 mois et qui demande beaucoup de disponibilité.

Matchs à domicile:

- Le 21 Octobre à 11H 45 équipe 2 reçoit Montpeyroux
- Le 11 Novembre à 11H45 : équipe 2 et à 15H équipe 1
- Le 25 Novembre à 15 H : équipe 1
- Le 2 décembre, à 11h 45 : équipe 2

Manifestations :

- Le 3 novembre à 21H : loto
- Le 7 décembre: marché de Noël

Merci à tous!

Et n'oubliez pas : « On est CHAMPIONS DU MONDE!!!! »

L'HAMEÇON INDÉPENDANT

Saison 2018 /2019 :

- Le 14 Octobre : Loto à Bélarga
- Le 01 Décembre : Téléthon à Aspiran
- Le 27 avril : Concours Adultes +18 ans à Bélarga
- Le 18 mai : Concours enfants -18 ans à Aspiran (Dourbie)

BILLARD CLUB ASPIRANAIS

Ouvert toute l'année

-Billards professionnels 2,80 m
- Tournois et challenges
- Cotisation annuelle
- Possibilités d'initiation sur rendez-vous
- Contact: 0467887546 ou sdstarac@gmail.com

☯ Association XIN TAO ☯

CLUB QI GONG ASPIRANAIS (tous publics)

ENFANT **:**

Par la pratique régulière du Qi Gong, discipline énergétique millénaire d'origine chinoise, les enfants seront à même de développer ces qualités intuitives et créatrices favorables à leur équilibre.

La pratique favorise une plus grande capacité à prendre soin d'eux-mêmes dans tous les plans de leur être, physique, émotionnel et psychique. Elle favorise l'estime de soi, la confiance en soi et la connaissance de soi.

LUDIVINE accueille vos enfants dans le but de partager sa passion, initier et faire découvrir la danse de l'énergie, qi gong, relaxation avec des méthodes ludiques et adaptées aux besoins de l'enfant.

GRAINES DE QI GONG 5/12 ans : ***Prenons-en de la graine, cultivons-la !***

A la salle polyvalente Paulette Hauchard, école Jean de la Fontaine

Mercredi 14h30 - 15h30 les 5/7 ans et jusqu'à **16h les 8/12 ans**

ET/OU

Samedi 10h30 - 11h30 les 5/7 ans et jusqu'à **11h45 les 8/12 ans**

ADO – ADULTE – SENIORS

Vous désirez améliorer, renforcer votre bien-être, relâcher les tensions, la fatigue, lâcher-prise, prendre du temps pour vous-même, le Qi Gong nous apprend à ralentir pour finalement revenir à l'essentiel, « la source comme res-sources » !

C'est une branche de la médecine traditionnelle chinoise, un art de santé, art énergétique, une gymnastique douce se pratiquant à tout âge, dans la douceur, l'enthousiasme et simplement dans la joie de l'instant présent. La régularité est nécessaire pour en ressentir les bienfaits.

Le meilleur endroit et le meilleur moment pour s'occuper de soi, c'est ici et maintenant !

ADO – ADULTE – SENIORS

A la Chapelle des Pénitents

Mardi 18h30 - 20h ET/OU Vendredi 14h30 - 16h

(Essai Gratuit Tous Publics)

Séances animées par Ludivine Aligné, Présidente de l'association XIN TAO

Animatrice professionnelle en Qi Gong et Loisirs Tous Publics

Certifiée Examen de 1ère en Qi Gong en juin 2017 / Diplômée BPJEPS Loisirs Tous Publics / Titulaire AFPS

Contact : 0603414866 & *ludivine.aligne@sfr.fr*

Je vous souhaite une année riche en découvertes dans une pratique reliée à l'Energie du ♥

Pour votre bien être, vous avez aussi la possibilité de contacter une *musicothérapeute clinicienne* domiciliée à Aspiran et pratiquant à domicile.

Contact:

Florence Fortin
Musicothérapeute clinicienne
4 impasse du jeu de ballon - 34800 Aspiran
Tél : 06 14 07 83 05
https://www.facebook.com/ffmusicotherapie

Lou Cigalou

Mairie d'Aspiran
Place du Peyrou
34800 Aspiran

Heures d'ouverture :
Tous les matins du lundi au vendredi
de 9h à 12h

et les après-midi
Le lundi de 16h à 18h30
et
Le mercredi de 16h à 18h

Téléphone :
04 67 96 50 11

Télécopie :
04 67 96 54 57

Courriel / e-mail:
mairie-aspiran@orange.fr

Directeur de la publication :
Olivier BERNARDI

Rédaction :
Simone LERCH
Corinne SAVY
Céline NEVO
Bernard CARLIER

Mise en page
Simone LERCH
Bernard CARLIER

Contact Cigalou
lecigalou@hotmail.com

Impression :
Mairie Aspiran

Dépôt légal : à parution

N°ISSN :
21288565

Agenda

Octobre

6: Dernier concours fédéral de pétanque à 14h30.

7: Championnat fédéral des clubs de pétanque.

10: Après midi sportif et ludique au « city » de 13h30 à 17h30 avec le Réseau jeunes pour les 11- 25 ans.

11: Opération Brioches. Jeu de Ballon de 10h à 12h.

14: Loto à Belarga avec l'Hameçon indépendant.

21: Match de foot équipe 2 du FC Aspiran à 11h45.

23 et 24: au Lac du Salagou:

« 15ème Raid Hérault Aventure Solidarité »

25: Permanence Présence verte. Jeu de Ballon.

Novembre

3: Loto organisé par le FC Aspiran

11: Match de foot: équipe 2 à 11h45 et équipe 1 à 15h

11: 11h: Cérémonie à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918

Du 11 au 17: Exposition à la bibliothèque:

« Hommage aux soldats d'Aspiran de la Guerre 14-18 »

25: Match de foot: l'équipe 1 reçoit à 15h.

25: Loto de l'Amicale laïque à 15h.

Décembre

01: Téléthon.

02: Match de foot: l'équipe 2 reçoit à 11h45.

07: Marché de Noël à partir de 18h, place du Peyrou

08: « Mini concert de Noël » à 17h à la Chapelle des Pénitents

09: Loto de la Pétanque à 16h.

15: Chapelle des Pénitents à 18h: Spectacle offert par la troupe de théâtre aspiranaise « les c'est nous »

22: 11h à la bibliothèque Spectacle de magie mentale par la Cie Raul Lambert: **« Manipulation poétique »**